

PETR PAYS TOLOSAN

Procès-verbal du Conseil Syndical n° 4 du 26 mars 2021

18h00 – Espace Soleiha– BESSIERES

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Eliséo BONNETON, Patricia CADOZ, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Julie LAURENS DUDEK

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Pierre ARTIGUE, Dominique CAILLAUD, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVERE

CCF : Michèle BEGUE, Hugo CAVAGNAC, Daniel DUPUY, Vincent DUSSART, Alain HINAUX, Philippe PETIT, Colette SOLOMIAC, Virginie CLAVEL

CCHT : Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Jean-Paul DELMAS, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Sébastien NOEL, Laurent ZANETTI, Serge BAGUR, Françoise MOREL CAYE, Bruno PASQUIER, Thierry VIGNOLLES

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Cédric MAUREL, Robert SABATIER, Ludovic DARENGOSSE, Jean-Michel MICHELOT

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 19/03/2021

Membres présents : 43

Pouvoir : 0

PREAMBULE

Monsieur Cédric MAUREL, maire de Bessières, accueille les délégués du PETR Pays Tolosan et se félicite d'accueillir ce Conseil Syndical dans sa commune.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Le Président rappelle qu'il convient de nommer, à chaque début de séance du Conseil Syndical un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président demande à l'un des membres de l'Assemblée de se proposer pour être Secrétaire de séance. Monsieur Jean-Michel JILIBERT propose sa candidature.

Monsieur Jean-Michel JILIBERT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du Compte Rendu du Conseil Syndical n°3 du 16 décembre 2020

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte rendu du Conseil Syndical du 16 décembre 2020, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation.

Adopté à l'unanimité

Le Président informe l'assemblée de l'avancement de la future contractualisation avec l'Etat qui porte le nom de Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Le Pays Tolosan sera en charge du CRTE pour le compte des Communautés de Communes des Coteaux du Girou et des Coteaux de Bellevue. Les Communautés de Communes du Frontonnais, de Val'Aïgo et des Hauts Tolosans ont souhaité porter directement la contractualisation avec l'Etat. Le Président fait remarquer que cette situation est unique en Haute-Garonne.

Hugo CAVAGNAC insiste sur deux points :

Que les discussions sur ce sujet auraient dû être initiées avant l'ouverture à candidature, le PETR en tant qu'émanation du territoire aurait dû engager ces discussions.

Que l'Etat a ouvert cette contractualisation aux PETR et aux EPCI qui à ce jour, sur l'ensemble du territoire français représentent environ 80% des contrats.

Cédric MAUREL fait remarquer que cette situation n'aura in fine aucun impact sur le territoire, le PETR Pays Tolosan se propose de partager le projet de territoire aux EPCI qui contractualiseront en direct avec l'ETAT afin de n'oublier aucun projet.

Hugo CAVAGNAC rappelle que le premier projet de territoire est celui qui émane de la commune qui est sanctionné par le suffrage universel.

2.1. Demande d'ajout d'une délibération pour le remplacement du photocopieur

Le Président propose au Conseil Syndical d'ajouter une délibération non prévue à l'ordre du jour pour autoriser une dépense d'investissement concernant le remplacement de l'imprimante / copieur /scan.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

3. Compte de Gestion 2020 – Compte Administratif 2020 – Affectation du résultat

Conformément au Code des Collectivités Territoriales le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit, selon le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121- 31, être voté préalablement au compte administratif.

3.1.Compte de Gestion 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
Et,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- Que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

L'approbation du compte de gestion du trésorier syndical pour l'exercice 2020 est soumise au vote du Conseil Syndical.

Adopté à l'unanimité

3.2.Compte Administratif 2020

Le président se retire, monsieur Patrice Lagorce, prend la présidence de la séance. Il présente le Compte Administratif 2020.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020		
FONCTIONNEMENT		
Ch. 011	Charges à caractère général	72 700,90 €
Ch. 012	Charges de personnels et frais assimilés	177 009,04 €
Ch. 65	Autres charges de Gestion courante	16 711,57 €
Ch. 042	Dotations aux amortissements	4 485,38 €

Total Dépenses de Fonctionnement :		270 906,89 €
002	<i>Excédent antérieur</i>	8 793,08 €
Ch. 74	Dotation, subventions et participations	263 024,61 €
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	1,00 €
Total Recettes de Fonctionnement :		271 818,69 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		911,80 €
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019		

Le Compte Administratif 2020 fait apparaître un besoin de financement de 7 881,28 € à la section de fonctionnement portant le résultat de clôture de l'exercice 2020 à un excédent cumulé de 911,80 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020		
INVESTISSEMENT		
Ch. 21	Immobilisation Corporelles	787,54 €
Total Dépenses d'Investissement :		787,54 €
001	<i>Excédent antérieur</i>	1657,17 €
Ch. 40	Amortissements	4 485,38 €
Total Recettes d'Investissement :		6 142,55 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		5 355,01 €
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020		

Le Compte Administratif 2020 fait apparaître un excédent de 3 697,84 € à la section d'investissement, portant le résultat de clôture de l'exercice 2020 à un excédent cumulé de 5 355,01 € à la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité

Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement étant positifs, il est proposé de se dispenser de délibération d'affectation des résultats, qui seront reportés automatiquement.

Adopté à l'unanimité

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2021 présenté sur la base du Rapport d'Orientation

Budgétaire

Le Président rappelle que la loi NOTRe introduit le Rapport d'Orientation Budgétaire (cf. Annexe) qui constitue la première étape de la procédure budgétaire, base du Débat d'Orientation Budgétaire et conditionne le vote du Budget Primitif.

Il informe que le Débat d'Orientation Budgétaire présente les orientations générales du budget de l'exercice 2021.

Il permet d'envisager les tendances prévisibles dans l'évolution des dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement du PETR.

Il permet d'apporter aux délégués les éléments d'informations sur les orientations budgétaires donnant lieu au Débat d'Orientation Budgétaire et doit être acté par délibération.

Le Président propose le principe d'une augmentation de la participation à 1.25 euro, en se basant sur sa nécessaire revalorisation pour d'une part, provisionner les dépenses de fonctionnement futures (dont le déménagement et les charges de loyers afférentes à celui-ci, qui sont à ce jour gracieusement offertes par la mairie de Rouffiac Tolosan), ainsi que les opérations nouvelles qui doivent être lancées durant la période 2021-2027 :

- L'actualisation du projet de territoire en cours de finalisation qui sera mis à disposition des EPCI qui le souhaitent, notamment pour ceux qui vont contractualiser un CRTE avec l'Etat ;
- Les nécessaires articulations et le suivi des contractualisations portées par les 3 EPCI et le PETR pour l'Etat, d'une part, et la Région et le dispositif Leader, d'autre part ;
- Les opérations lancées par le PETR pour le compte de ses EPCI et communes membres (exemple de la parution des cahiers du patrimoine...)

Toutes les actions du PETR sont intégrées et représentent 60 % des dépenses affectées au compte « charges à caractère général », réparties notamment dans les rubriques achats d'études et prestations de services (actions et prestations PAT, action culturelle, jeunesse et patrimoine...) et dans les catalogues et imprimés (cahier du patrimoine et guide des producteurs).

Cette augmentation représente une participation de :

	Population 2021	participation 1.25	delta (+ /2020)
C3G	21 946	27 432.50	5 486.50
CCCB	20 707	25 883.75	5 176.75
CCF	27 196	33 995.00	6 799.00
CCHT	34 723	43 403.75	8 680.75
CCVA	17 946	22 432.50	4 486.50
	122 518	153 147.50	30 629.50

BUDGET PREVISIONNEL 2021						
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Ch. 011	Charges à caractère général	347 250,00	Ch. 20	Immobilisations incorporelles	1 200,00
	Ch. 012	Charges de personnels et frais assimilés	203 240,00	Ch. 21	Immobilisation corporelles	23 100,00
	Ch. 65	Autres charges de Gestion courante	5 862,31			
	Ch. 022	Dépenses imprévues	17 268,99			
	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	24 900,00			
	Ch. 042	Dotations aux amortissements	1 676,00			
Total Dépenses de Fonctionnement :			600 197,30 €	Total Dépenses Investissement :		24 300,00 €
RECETTES	002	Excédent antérieur	911,80	001	Excédent capitalisé	5 355,01
	Ch. 74	Dotation, subventions et participations	599 285,50	Ch. 021	Virement de la section fonctionnement	17 268,99
				Ch. 040	Opération d'Ordre	1 676,00
	Total Recettes de Fonctionnement :			600 197,30 €	Total Recette Investissement :	

Le programme d'actions pour 2021 : Les actions proposées ont un coût global de 206 718.20 € avec une part d'autofinancement du PETR estimée à 88 593,28 € (40%).

Anne Sophie PILON présente l'action 1 : Guide des producteurs locaux.

Le PETR Pays Tolosan, dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire propose la mise à jour et la réédition d'un guide des producteurs du Pays Tolosan à destination des habitants, touristes, professionnels du tourisme, de la restauration et plus largement des consommateurs en circuits courts.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 10 000 € TTC la première année, et 30 000 € TTC la suivante.

BUDGET PREVISIONNEL				
DEPENSES	Montant		Année 1	Année 2
Total du Projet	40 000 €		10 000	30 000
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage		
DRAAF (PAT)	16 000 €	40 %	8 000	8 000
LEADER	16 000 €	40 %		16 000
Coopération				
Autofinancement	8 000 €	20 %	2 000	6 000
TOTAL	40 000 €	100 %		

Thierry ASTRUC s'interroge sur la multiplication des solutions existantes, il pense notamment à la plateforme du département de la Haute-Garonne avec « Directfermiers31.fr » mais aussi avec le service « Bienvenue à la ferme » de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne.

Didier CUJIVES tient à rassurer monsieur le Maire de Layrac-sur-Tarn. La solution proposée est complémentaire, elle permet aux habitants et excursionnistes qui rencontrent des difficultés avec le numérique ou qui souhaitent un format papier d'avoir accès à cette information. Aujourd'hui, nous recevons régulièrement des appels, des mairies, des habitants ou de restaurateurs qui nous demandent un ou plusieurs exemplaires de l'ancien guide des producteurs.

Cédric MAUREL présente l'action 2 : Jeunesse et patrimoine

Le PETR Pays Tolosan, en lien avec son Conseil de Développement propose des actions basées sur la découverte du patrimoine locale liée à la pratique sportive pour le public jeune en visant le public pré adolescent et adolescent (écoles élémentaires, collèges, CAJ, BIJ, MJC ...).

Sur le territoire du PETR Pays Tolosan, il y a environ 120 000 habitants dont plus d'un quart a moins de 20 ans. Il est proposé une opération destinée à notre tranche d'âge préado/ado. Le projet veut à la fois présenter la connaissance de notre patrimoine, avec la possibilité de « faire », de créer des objets en rapport avec ce thème. Nous avons comme idée de réaliser un parcours style jeu de piste ou course au trésor, avec des temps de :

- Sports (découvertes, initiation...),
- Culture patrimoniale (recherche de documents, identification de patrimoine...),
- Initiation (atelier de découverte de sculpture, d'alimentation ou cuisine en lien avec notre PAT, de création de marionnettes ...)
- Création /conception virtuelle d'objets via la présence d'un Fablab avec évidemment une sortie de la création avec une imprimante 3D.

L'objectif est de proposer :

- un jeu de piste sur le patrimoine historique, naturel, faunistique, floristique, etc... du Pays Tolosan. Cette opération serait réalisée avec l'appui des Offices de Tourisme, la Fondation du Patrimoine, les associations de sauvegarde du patrimoine, acteurs de la protection de l'environnement, les structures jeunesse, le milieu scolaire....
- des découvertes de sport (plutôt collectif ou en équipe): participation des ligues sportives ou de prestataires d'événementiels multisports
- des ateliers de création qui permettrait la phase de conception/ d'élaboration et une impression 3 D de l'objet

Un premier contact a été pris avec le Fablab mobile « le Propulseur » C'est une structure qui est déplacée par semi-remorque dont l'emprise au sol, une fois déployée, est d'environ 60 m². Outil d'initiation et de pédagogie, il permettrait de réunir les professionnels de l'enseignement, de l'animation jeunesse et de la population autour de la conduite d'un projet, de son application et de sa réalisation...

Le budget prévisionnel de ce projet est de 30 000 € TTC

BUDGET PREVISIONNEL		
DEPENSES	Montant	
Total du Projet	30 000 €	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage

LEADER (1B - 2.3)	12 500 €	42 %
Autofinancement	17 500 €	58 %
TOTAL	30 000 €	100 %

Cédric MAUREL précise que c'est un budget global qui intègre les coûts de l'animation, de location du matériel et des prestations de service.

Marie-Luce FOURCADE présente l'action 3 : Territoire numérique et connecté année 3 :

L'expérimentation Territoire Numérique et Connecté (TNC) a pour objectif de présenter et valoriser les acteurs économiques (producteurs et acteurs du tourisme) de notre territoire sous la forme d'une application numérique disponible sur smartphone et tablette.

L'application CAP Pays Tolosan est depuis octobre 2019 disponible sur les stores Android et Apple. L'année 2 a été une année blanche, puisqu'il n'y a pas eu de manifestations, festives, culturelles, gastronomiques.

L'année 2021 doit permettre d'installer durablement l'usage de l'application dès la sortie de la crise sanitaire.

Le budget prévisionnel annuel de ce projet est de 17 820 € TTC.

BUDGET PREVISIONNEL	
DEPENDSES	Montant
Total du Projet	17 820 €
TOTAL	17 820 € 100%

Véronique MILLET présente l'action 4 : Coopération « Pépites du Sud-Ouest – de Vins en Découvertes »

La coopération est obligatoire dans le cadre du dispositif Leader. Le GAL Pays Tolosan a rencontré des GAL intéressés par une coopération sur la thématique de l'œnotourisme. Elle se décompose en deux grands volets, l'action commune déployée sur tous les GAL de la coopération et des actions locales spécifiques à chacun des GAL.

La coopération « Pépites du Sud-Ouest – de Vins en Découvertes » s'articulera sur ces deux axes :

- l'action commune à tous les GAL : qualification de l'offre œnotouristique, communication et promotion événementielle de l'offre œnotouristique et diversification de l'offre. Les actions communes seront menées sous la responsabilité de l'ADT 82, en partenariat avec les CDT 47, ADT 46 et le CDT 31. La responsabilité technique est confiée à l'ADT 82.

Cette action, estimée à 36 000 €, est financée dans sa totalité par la mesure 19.3 du dispositif Leader.

La coopération s'articule autour d'une action commune déclinée sur l'ensemble du territoire des participants et d'actions locales déclinées sur chaque GAL.

Isabelle GAYAUD présente l'action locale 1 : Projet Culturel de Territoire du Pays Tolosan

Devant les difficultés rencontrées par les acteurs culturels pour accéder à des financements, notamment du dispositif LEADER, il a été proposé de réaliser un Projet Culturel de Territoire sur le thème de la vigne et du vin.

Le PETR Pays Tolosan propose, via un appel à projet, de réaliser une programmation culturelle itinérante portée par nos acteurs culturels dans le cadre de cette coopération (enveloppe dédiée de 5 200 € par EPCI). Cette action a été annulée en 2020 et reportée en 2021. Au vu des conditions sanitaires, cette opération se réalisera à l'automne 2021.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 27 468,20 € TTC.

BUDGET PREVISIONNEL		
DEPENSES	Montant	
Total du Projet	27 468.20 €	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
Subvention Europe - LEADER	16 480.92 €	60%
Autofinancement	10 987.28 €	40%
TOTAL	27 468.20 €	100 %

Véronique Millet présente l'action locale 2 : Cahier du patrimoine Pays Tolosan

Le PETR Pays Tolosan a répondu à un appel à projets de l'Association Nationale des Pôles et Pays (ANPP) pour la réalisation d'un partenariat éditorial avec les Editions Milan, sur le thème de la promotion touristique des territoires.

Le PETR Pays Tolosan a été retenu au titre de l'année 2021. Ce partenariat donnera naissance à la publication d'un magazine de 52 pages dans la collection « Cahiers du Patrimoine » entièrement consacré au Pays Tolosan qui sera diffusé avec le numéro du mois juillet – août 2021 de Pyrénées Magazine à 35.000 exemplaires.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 50 000,00 € TTC.

BUDGET PREVISIONNEL		
DEPENSES	Montant	
Total du Projet	50 000 € TTC	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
Subvention Europe – LEADER	30 000 €	60 %
Autofinancement	20 000 €	40 %
TOTAL	50 000 €	100

Colette SOLOMIAC présente l'action 5 : Projet Alimentaire Territorial

Le PETR Pays Tolosan veut structurer, grâce à la mise en œuvre d'un PAT, une démarche multi-partenaire basée sur des expérimentations initiées ou en projet autour :

- 1) Transformation de l'agriculture du territoire face au changement climatique : préservation du foncier agricole, installation/transmission d'exploitations, évolution des pratiques agronomiques, renforcement de la biodiversité, structuration filière légumière bio et locale de la production à la consommation en circuit court ;
- 2) Accompagnement de la restauration collective pour un approvisionnement prioritairement local et agro-écologique, une diversification des protéines et une réduction du gaspillage alimentaire ;

3) Accessibilité de l'alimentation durable : paniers solidaires, événements, ateliers pédagogiques, éducation à l'alimentation ;

4) Renforcement de la cohésion territoriale, création d'emplois, valorisation du patrimoine alimentaire, agrotourisme, mobilisation citoyenne, revitalisation économique des centres bourgs (articulation entre producteurs et consommateurs), enjeux d'alimentation durable dans les structures collectives dans un territoire à l'articulation entre métropole et campagnes.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 71 430 € TTC.

BUDGET PREVISIONNEL		
DEPENSES	Montant	
Total du Projet	71 430 €	
FINANCEMENT	Montant	Pourcentage
ADEME	39 601 €	55 %
ETAT - DRAAF	10 000 €	14 %
Région	7 543 €	11 %
Autofinancement	14 286 €	20 %
TOTAL	71 430 €	100 %

Daniel DUPUY présente l'ingénierie : Ingénierie - Dispositif LEADER (page 9 du ROB)

L'animation et la gestion du programme Leader nécessitent une forte mobilisation du temps agent (2,4 ETP).

Le GAL Pays Tolosan a programmé 27 projets en 2020 pour un montant de 1 181 453 € soit 37 % de l'enveloppe LEADER.

Aujourd'hui, il y a 25 projets en élaboration pour dépôt auprès du service instructeur et 10 projets en attente d'instruction. C'est donc 62 dossiers qui pourraient être programmés sur ce dispositif sur la période 2017-2022.

PHASE 1 : Demande de subvention		
EN ELABORATION (en accompagnement)	EN INSTRUCTION	PROGRAMMATION
25 dossiers pour un montant de 1 599 807 €	10 dossiers pour un montant de 401 243 €	62 dossiers pour un montant de 2 612 910 €
PHASE 2 : Demande de paiement		
EN ELABORATION (en accompagnement)	EN INSTRUCTION	SOLDE
10 dossiers	38 dossiers	14 dossiers

Pour les demandes de paiement, il y a 10 dossiers en élaboration et 38 dossiers qui ont été envoyés au service instructeur. 14 dossiers ont été soldés.

Pour mémoire, l'enveloppe de notre GAL est de 3 210 000 euros.

Aujourd'hui, la somme prévisionnelle des aides LEADER (en élaboration, en instruction, instruits) représente 4 613 960 €, soit un dépassement de l'enveloppe attribuée à notre GAL de 1 403 960 €.

L'autorité de gestion va débloquer une enveloppe complémentaire d'ici juin 2021 qui permettra de financer au moins partiellement les opérations inscrites sur liste d'attente.

Pour répondre aux besoins exprimés, le GAL Pays Tolosan a déposé un dossier de demande de dotation complémentaire de 1 403 960 €.

Cédric MAUREL présente le programme 2021 du Contrat de ruralité en attendant la mise en œuvre du CRTE.

La maquette des opérations présentées au titre du Contrat de Ruralité-année de transition- a été examinée avec les services de l'État le 18 février 2021. Elle est en cours d'instruction et de validation.

La maquette du Contrat de Ruralité 2021 (incluant les opérations positionnées sur les AAP plan de relance) se monte à 20 274 837 euros d'investissement avec un montant d'aides sollicitées de 4 789 682 euros.

Le Comité de Pilotage qui statuera sur les aides accordées se déroulera en juin 2021.

Cédric MAUREL présente la programmation 2021 du Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée (CTOP)

Le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée couvre la période 2018 – 2021, a été validé lors de la Commission permanente du 12 octobre 2018.

Les projets s'inscrivent au fil de l'eau. Il est rappelé de se rapprocher de l'équipe technique du PETR Pays Tolosan pour l'accompagnement des opérations et leurs inscriptions au Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée.

Le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée permet à nos collectivités de s'inscrire dans le dispositif Bourg-Centre ainsi qu'à la Dotation Innovation et Expérimentation

Le premier comité de pilotage se réunira le 6 mai 2021 pour examiner les opérations éligibles aux dispositifs régionaux dont l'instruction sera terminée d'ici fin mars : A ce jour, les aides sollicitées se montent à 2 628 656 euros pour un investissement de 18 259 732 euros.

Patrice Lagorce fait un point sur les Ressources humaines en 2021 :

L'équipe du PETR est stable avec 4 agents à temps complet, dont vous avez le détail des fonctions dans le document ROB

PANORAMA DES EFFECTIFS 2020			
Détail du poste	Catégorie	Indice Brut	Régime indemnitaire
Directrice	A	IB 922	RIFSEEP
Animateur Leader	A	IB 525	RIFSEEP
Gestionnaire	C	titulaire FPT	RIFSEEP
CEP	B	IB 500	

Cédric MAUREL fait un point sur les aides pour l'ingénierie 2021 :

Le PETR bénéficie du soutien des partenaires institutionnels pour l'ingénierie.

Europe :

L'aide à l'ingénierie au titre du dispositif LEADER pour l'année 2021 est estimée à 65 000 € (animation + frais de déplacement + études) dont le versement devrait intervenir en 2022.

Etat- ADEME :

L'aide relative au recrutement du Conseil en Energie Partagé au titre de l'année 2021 est de 24 000 €.

Région :

Le montant de l'aide à l'ingénierie de la Région pour 2021 est estimé à 35 000 €.

Département :

L'aide au titre du fonctionnement du CD31 est estimée à 25 000 € pour l'année 2021.

Didier CUJIVES ouvre le débat sur le Budget Prévisionnel 2021 :

Hugo CAVAGNAC souhaite revenir sur quatre points :

Il demande si une évaluation sur l'usage de l'application a été réalisée.

Il recommande sur l'action jeunesse de bien se coordonner avec les actions déjà entreprises sur le territoire par les communes, les CCAS, les maisons jeunes, etc.

Il y également des opérations PAT dans les projets de territoire communaux et intercommunaux.

Sur les perspectives budgétaires, il demande des précisions concernant la différence entre 170 000 € du CA et 600 000 € du BP ainsi que l'augmentation de 20 000 € sur les ressources humaines.

Enfin, il rappelle la date butoir de 2022 pour la fusion SCOT/PETR et recommande de trouver rapidement une solution.

En réponse à ces interrogations, Didier CUJIVES rappelle que depuis le 15 mars 2020, les établissements « non-essentiels » sont fermés, pas une journée ne s'est écoulée sans que des mesures sanitaires limitant les déplacements ou la consommation n'aient été imposées. L'application qui référence les restaurants, les cinémas, les musées, les activités de loisirs mais aussi les manifestations festives... n'a pu être utilisée à son plein potentiel. Il souligne l'importance de communiquer tous ensemble. Il précise que le covoiturage n'est pas un service intégré de l'application CAP Pays Tolosan.

Concernant le rapport budgétaire, il signale que les chiffres du CA 2020 et BP 2021 ne sont pas très éloignés des chiffres du CA 2019 et BP 2020.

Patrice LAGORCE précise qu'il n'y a pas de recrutement prévu en 2021.

Enfin, le Président informe les membres du Conseil Syndical qu'une étude sur les enjeux d'une intégration de la Communauté de Communes de Coteaux de Bellevue au Scot Nord Toulousain est en cours de réalisation.

5. Délibération : présentation du Débat d'Orientation Budgétaire

Le Conseil Syndical doit prendre acte que le Débat d'Orientation Budgétaire 2021 lui a bien été présenté sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il doit être acté par délibération.

Adopté à l'unanimité

6. Délibération : Autorisation des dépenses d'investissement

Patrice LAGORCE signale que le photocopieur multifonction du PETR, en fin de vie, a dû être remplacé en urgence.

Il rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Crédit ouvert au Budget Primitif 2020	Plafond autorisé de l'autorisation
20	Immobilisations incorporelles	1 200,00	300,00
21	Immobilisations corporelles	18 957,17	4 739,29

Répartis comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Montant
20	Remplacement du copieur multifonctions (suite à une panne inopinée et irréparable du précédent non prise en charge par la maintenance dont le contrat arrivait à terme le 1er mars 2021)	2183	4 320,00

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

7. Questions diverses

Jean Paul DELMAS demande que soit mise en place régulièrement une réunion entre le Président du PETR Pays Tolosan et les Présidents des EPCI pour aborder des sujets stratégiques et éviter ce que nous avons connu avec le CRTE.

Cédric MAUREL informe que les Vice-Présidents ont été désignés pour représenter leur EPCI.

Jean Paul DELMAS précise que cette demande ne remet pas en question de travail des Vice-Présidents. C'est une question de gouvernance. Hugo CAVAGNAC soutient cette proposition, ces réunions entre les Présidents des EPCI et du PETR doivent apporter de la fluidité et éviter des cafouillages.

Le Président confirme qu'il sera organisé une réunion entre les Présidents des EPCI et du PETR Pays Tolosan.

7.1. Point sur l'actualisation du projet de territoire

Cédric MAUREL fait le point sur l'actualisation du projet de territoire. A ce jour, les commissions se sont réunies, l'objectif est de présenter dans un premier temps le projet de territoire actualisé aux présidents des EPCI, dans un second temps en Conférence des Maires puis finalement pour adoption en Conseil Syndical et ce au plus tard en juin 2021.

7.2. Demande de rendez-vous de Philippe GUYOT, président de la CC Save au Touch

Le Président informe les membres du Conseil Syndical que le Président de la CC Save au Touche a demandé un rendez-vous dans l'optique d'intégrer le PETR Pays Tolosan. En effet, cet EPCI ne fait partie d'aucun PETR, il n'est donc pas éligible aux dispositifs d'aides de la Région Occitanie et du dispositif Européen LEADER. Il précise qu'il lui semblait important de rapporter cette approche aux membres du Conseil Syndical du PETR Pays Tolosan.

7.3. Date du prochain Conseil Syndical

Le Président demande s'il y a d'autres questions, aucun point n'est soulevé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.

Le Président



Didier CUJIVES